



DROIT DU TRAVAIL RUPTURE CONVENTIONNELLE

Par **aropi**, le **24/08/2015** à **19:35**

j ai demande une rupture conventionnelle a mon patron pour pouvoir travailler avec mon concubin qui tient un commerce ,celui ci a refuser en a t il le droit? il m a proposer de rester chez moi de ne pas donner de nouvelles de ne pas repondre a ses courriers et apres de me licencier pour abandon de poste,est ce legal?
Bonjour, La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci". Merci pour votre attention...

Par **Lag0**, le **25/08/2015** à **08:06**

Bonjour, La rupture conventionnelle est une procédure amiable qui suppose l'accord des parties. Donc bien sur que oui, votre employeur peut la refuser sans avoir à donner de raison. De la même façon que vous pourriez la refuser si c'était lui qui la proposait. Concernant la proposition de l'employeur, cela s'appelle une magouille pour vous licencier pour faute grave et ne pas alors avoir à payer l'indemnité de licenciement.

Par **moisse**, le **25/08/2015** à **09:42**

Une magouille, le terme est un peu fort. L'employeur en licenciant, permet à la salariée de percevoir les allocations de chômage, ce qui ne serait pas le cas avec une démission, qui est pourtant la démarche logique, lorsqu'on veut quitter un employeur.

Par **Lag0**, le **25/08/2015** à **09:44**

[citation]Une magouille, le terme est un peu fort. [/citation]rnC'est vrai, j'aurais du écrire une fraude !